

**Séance d'information
du 6 octobre 2025 à 19 h 00
à la Grande salle de Fétigny**

Objet : implantation d'une antenne 5G

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Présences : 31 citoyennes et citoyens
Conseil communal au complet
M. Stéphane Blondel, Swisscom
M. Aurélien Rossel, Swisscom
Mme Béatrice Balsiger, Service de l'environnement

1. Ouverture de la séance

M. Philippe Arrighi souhaite la bienvenue à chacun. Il présente les trois intervenants : Beatrice Balsiger (SEn), Stéphane Blondel (Swisscom), Aurélien Rossel (Swisscom).

2. Présentation de Mme Béatrice Balsiger, cheffe de section, SEn Fribourg

Mme Béatrice Balsiger présente le cadre légal pour les installations d'antenne. Elle présente également les diverses normes en matière de rayonnement non ionisant (RNI). Au niveau européen, voir mondial, la valeur limite d'immission est de ~50 V/m, tandis qu'au niveau suisse la valeur limite d'installation est de ~5 V/m en raison du principe de prévention.

3. Présentation de M. Stéphane Blondel, Swisscom

M. Stéphane Blondel présente l'aspect technique des antennes.

Il dresse ensuite l'historique du dossier de Fétigny avec l'ensemble des sites examinés à la demande du Conseil communal : Puits des Danaïdes, déchetterie, stand de tir => pas retenus en raison de la mauvaise zone d'affectation et du mauvais taux de couverture du village ; zone industrielle => pas retenue en raison du mauvais taux de couverture du village ; grande Salle => pas retenue car en zone de protection du patrimoine.

Il explique finalement pourquoi le site en bordure du terrain de football vers la forêt a été retenu pour l'implantation du mât des antennes 5G.

4. Questions

M. Gabriel von Niederhäusern :

Y a-t-il une image de la direction des antennes ?

Swisscom présente les directions sur la base de la projection de couverture de la future antenne. Les directions et informations seront intégrées dans le permis de construire.

Est-ce que l'école (lieu à utilisation sensible [LUS]) sera dans la direction d'une antenne ?
Swisscom : elle sera entre deux faisceaux. La ferme de Christian Renevey à côté du terrain de football sera plus exposée que l'école.

Est-ce que le quartier Sémoret sera exposé?

Swisscom : oui, il sera exposé mais pas plus que les normes suisses (valeur limite d'installation = ~5 V/m). Les fiches spécifiques techniques seront intégrées dans le permis de construire, avec le calcul des valeurs pour les divers LUS. Des contrôles seront faits par le SEn. Après 6 mois d'utilisation, une entreprise indépendante sera mandatée par la Confédération pour contrôler que les diverses normes soient respectées, dans les LUS dépassant 4.5 V/m sur la fiche spécifique.

Qui a décidé l'emplacement définitif ?

Swisscom : un contrat avait été signé en 2018 avec la Commune.

M. Philippe Arrighi : le Conseil communal a demandé l'examen de plusieurs autres sites (voir point 3), mais ceux-ci n'étaient pas viables. Le Conseil communal a finalement accepté le site proposé.

M. Lionel Meylan :

Il est préoccupé et inquiet de l'emplacement à moins de 100 m de l'école, du terrain de football et d'un quartier d'habitation dense. Sur la base du premier projet (2019) qui prévoyait déjà ce secteur, une pétition signée par environ 300 personnes avaient été remises au Conseil communal qui n'en a pas tenu compte. Le principe de précaution devrait être respecté en raison de l'école et les autorités devraient choisir un autre emplacement.

A Ménières, l'antenne peut être posée en zone agricole. Pourquoi on ne peut pas installer l'antenne au Stand de tir ?

Swisscom : à Ménières cela a été autorisé car l'antenne couvre principalement une zone agricole et le hameau de Brit. A Fétigny le but est de couvrir le village (zone constructible). Il faut une concordance entre l'implantation et le but. Comme le stand de tir est en zone non constructible, le mât ne peut pas y être installé. Il arrive parfois que des autorisations soient délivrées dans des zones de protections fédérales, mais c'est très restrictif.

Il habite le quartier Sémoret et ses enfants vont à l'école au village. Ces derniers seront exposés 24 h sur 24 h et 7 jours sur 7 aux RNI. Il est inquiet. Est-il vrai que si le site du terrain de football n'est pas retenu, il n'y aura plus de réseau à Fétigny ?

Swisscom : il restera un réseau résiduel mais qui peinera à absorber le transfert existant des données.

Est-il possible que la commune refuse cette implantation et que l'antenne soit installée sur un terrain privé ?

M. Philippe Arrighi : selon les calculs de *Swisscom*, l'emplacement a été choisi car c'est le meilleur site. Grâce à toutes les mesures et contrôles, le risque est semble-t-il minimisé.

Swisscom : le principe de précaution est respecté car les LUS autorisés en Suisse sont 10 fois inférieurs aux normes européennes et mondiales (5 V/m au lieu de 50 V/m). Selon une étude centralisée à Barcelone sur des milliers d'enfants de 7 à 15 ans, il n'y a pas d'impact du rayonnement du téléphone portable sur les enfants. Le rayonnement des antennes est moins fort que celui des téléphones portables.

Il s'étonne de l'emplacement choisi car c'est le plus bas du village.

Swisscom : ce n'est pas le plus bas mais effectivement l'altitude est assez basse. Il y a une pesée d'intérêts qui est faite également avec l'aspect esthétique.

Philippe Moser :

Il relève que l'explosion des données partagées en 10 ans a été rapidement présentée. Il se demande ce que ce sera dans 10 ans. Il faudra alors au minimum une technologie de 7G - 8G pour tout absorber. Il pense que les vidéos peu intéressantes qui circulent sont problématiques.

Swisscom : ils ne jugent pas des informations et vidéos partagées, mais reconnaissent que c'est un problème.

Est-ce que la Commune a un avantage financier ?

Swisscom : oui, comme tout propriétaire, la Commune recevra un loyer.

Est-ce que les appareils de la présente génération devront être changés ?

Swisscom : comme les antennes diffuseront la 4G et 5G, les téléphones actuels seront toujours utilisables. Très peu d'appareils n'utilisant que la 3G, qui cessera d'être utilisée à fin 2026, sont encore en circulation.

Jean-Bernard Renevey :

Il a été dit que les rayons étaient moins forts à 100 m qu'à 200 m (*Swisscom* : Cette remarque n'a pas été commentée, mais elle est fautive. L'atténuation d'un champ électromagnétique est proportionnelle au carré de la distance). Ne serait-il pas possible de trouver une autre zone à transférer en zone d'intérêt général pour implanter cette antenne ?

M. Philippe Arrighi : comme indiqué par *Swisscom*, il semble peu probable que le canton accepte de transférer une zone agricole en zone d'intérêt général pour y installer un mât. L'emplacement a été aussi choisi pour masquer l'antenne par la forêt. Les autorités ont approché des privés en zone d'activités mais l'emplacement n'est pas optimal selon la carte de projection fournie par *Swisscom*.

Il pourrait se contenter d'un réseau pas à 100% (« 2 barres » selon son expression).

Swisscom : les personnes présentes à la séance sont plus âgées que les utilisateurs actifs de données et peuvent effectivement se contenter d'une 1 ou 2 barres. Le problème est que les jeunes ne viennent pas aux séances d'information mais que ce sont eux les plus gros consommateurs de données et ils veulent un réseau optimal (« 5 barres »).

Swisscom : l'antenne existante se situe à environ 200 m de la première maison du quartier. Elle est aussi déjà très proche du quartier. Le contrat avec le propriétaire actuel a été résilié à fin 2026. Le site ne peut pas être maintenu et il faut un nouveau site.

Dominique Bersier :

Qu'en est-il des autres opérateurs ? y a-t-il des antennes cachées ?

Swisscom : il existe un site internet officiel qui répertorie l'ensemble des antennes existantes sur le territoire. Il n'y a aucune antenne cachée.

Avec l'aérodrome de Payerne, nous sommes aussi exposés aux radars.

Mme Béatrice Balsiger : il y a effectivement aussi des RNI avec les radars. L'antenne dessert toutefois les personnes qui veulent téléphoner et fonctionne selon un système « d'arrosoir ». Par contre, les radars contrôlent le ciel et communiquent entre eux ainsi qu'avec la tour de contrôle. Ils fonctionnent plutôt comme une « toile ». L'impact n'est pas le même.

Jean-Claude Perret :

Fétigny n'a pas la fibre optique. Quand est-ce que nous l'aurons ?

Swisscom : Fétigny a déjà la fibre optique, mais elle n'est pas étendue jusque dans les habitations. Son implantation se planifie à moyen terme, en partenariat avec fth fr. Il n'y a rien de planifié pour l'instant jusqu'à fin 2026 à Fétigny.

Alain Chassot :

Est-ce qu'une double implantation de chaque côté du village a été réfléchi au lieu d'une au centre ?

Swisscom : d'un point de vue économique ce n'est pas viable. Il faut aussi tenir compte des perturbations possibles entre des antennes trop proches.

Lionel Meylan :

Ne faudrait-il pas soumettre l'emplacement à l'assemblée communale pour validation?

M. Philippe Arrighi : on ne sait pas si cela peut se voter mais la population peut se manifester en s'opposant à la mise à l'enquête.

Swisscom : avec un contrat déjà signé, en cas de désistement, Swisscom facturerait les frais engendrés à la commune. Une commune ne peut pas s'opposer à l'implantation d'une antenne sur son territoire mais elle peut refuser une implantation sur un terrain propriété de la commune. Les éventuels frais ne seraient certainement pas facturés à la Commune en cas d'implantation sur un terrain privé au lieu d'un terrain communal.

M. Philippe Arrighi : pour les emplacements, le Conseil communal a été pénible et a demandé plusieurs études. Si un terrain privé était mieux situé, le Conseil communal aurait refusé l'implantation sur son terrain.

Que se passe-t-il si l'implantation est refusée ?

Swisscom : il n'y aura plus de réseau ou très mauvais pour absorber toutes les données.

Jean-Claude Perret :

Si l'antenne actuelle est désactivée et la population n'a presque plus de téléphone fixe, on ne pourra plus téléphoner avec les téléphones portables ou appeler les secours ?

Swisscom : il y aura encore du signal pour les secours et passer des appels. Ce sera par contre plus compliqué pour le transfert de données. Les antennes de la zone artisanale de Payerne et la future de Ménières nous donneront un peu de réseau.

Swisscom présente la suite de la procédure : montage du dossier, mise à l'enquête, examen du dossier par le canton, délivrance du permis, travaux de construction. Dans tous les cas, l'antenne actuelle sera démontée avant le montage de la nouvelle antenne. Ils espèrent que l'antenne de Ménières sera construite avant la fin de l'antenne actuelle de Fétigny. Swisscom reste à disposition pour présenter aux personnes qui le souhaitent les fiches de contrôle utilisées par le Service de l'environnement.

M. Philippe Arrighi remercie les personnes présente pour leur présence et le débat.

La séance est levée à 21 h 20.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi